

Compte rendu du Conseil Municipal
Vendredi 29 avril 2016

Présents: Dominique Bonjour, Michel Rambaud, Jean-François Estachy, Marie Josée Garnier,
Philippe Estachy, Ludovic Disdier, Jean-Luc Boudouard, Pierre Guillemain, Gérard Perrier,
Excusés : Thierry Rosati pouvoir à Dominique Bonjour
Nicolas Aubin pourvoir à Michel Rambaud

Secrétaire de séance : Marie-Josée Garnier Début de séance : 20h30

1/Approbation du compte-rendu :

Erreur ligne 5 : budget commune : 1 contre, 1 abstention à corriger.

2/Information sur la réorganisation des services :

Une réunion a eu lieu avec le directeur d'antenne du cnfpt des Hautes-Alpes, M. Jean-Paul ARNOUX et Madame Catherine REBOUL directrice de pôle du Centre de Gestion 05.

Les entretiens professionnels doivent-être assurés par le N+1 soit un agent gradé sauf dans les communes où il y a un seul employé, dans ce cas le Maire peut l'assurer.

Cela impose une réorganisation du secrétariat et de la responsabilité administrative. Sonya LINAC ayant le plus haut grade sera dégagée des 2 heures qui étaient consacrées aux mariages, conseils, élections.... Pour assurer cette mission de responsabilité hiérarchique vis-à-vis des autres personnels à partir du 1^{er} mai.

Une proposition lui sera faite pour faire ce travail de ressources humaines 4 heures par quinzaine le vendredi après-midi.

Un bilan sera fait après une première période de fonctionnement.

2 abstentions : Jean-François Estachy et Nicolas Aubin.

3/ Information sur les permis de construire et d'aménager du Laus

Monsieur Michel Rambaud précise que les relations sont difficiles avec M. Durand. Il rappelle que le déplacement du camping devait être simultané.

L'arrêté est prêt à être signé pour le permis de construire.

4/Information sur le pluvial lotissement

Un point est fait sur l'avancée des travaux. Le raccordement de M. BOUDOUARD et M. FAOU sera à faire. Le profil de terrain permet de faire ces travaux. Ces derniers tiendront compte du projet de création de 2 parkings poids lourds.

5/ Délibération suite traversée D942

Un devis est présenté pour faire 15 mètres en supplément des travaux du conseil général 7 320€ TTC en buse.

Un autre devis sera demandé en ecopal.

Cette dernière solution doit-être étudiée.

Le Conseil accepte le principe et en fonction de l'urgence de la décision donne pouvoir au Maire de négocier au mieux la solution possible la plus économique et de signer tous documents nécessaires.

6/Information sur les containers semi-enterrés

A la place des 10 containers (abris bus et bas du commerce). Une proposition est faite pour une implantation sur le terrain de M.Céas en haut du futur lotissement. Un échange a lieu concernant un autre emplacement à savoir celui occupé actuellement par les colonnes de tri en dessous du commerce.

7/ Information sur les subventions liées à la réparation voirie

Une demande avait été faite de 15000 € pour effectuer des travaux d'un montant de 30 000€ sur un devis global de 42 000€, le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental n'accorde qu'une subvention de 12000 € ce qui nous obligera à limiter les travaux à un montant d'environ 25000€. Le choix du prestataire et des travaux à entreprendre se fera au regard du second devis et des urgences lors d'un prochain Conseil.

Questions diverses :

-subventions :

Fond de Solidarité Logement: 124,40€

Comité des fêtes : 900,00€

Accord de l'ensemble des membres présents.

-Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention avec la Préfecture concernant la dématérialisation des délibérations.
Accord de l'ensemble des présents.

-Charte de bonne conduite du SIG mutualisé : le conseil municipal donne son accord.

-Mise en service des chapiteaux sur le site du Laus : après le contrôle de l'apave, M. le Maire se renseignera auprès du SDIS pour savoir s'il faut faire passer une commission de sécurité avant la mise en service.

-Départ de M. et Mme MAZZETTA qui louaient un gîte de la commune. La question se pose de savoir si la commune loue en l'état, un rafraîchissement est à faire. Les travaux de propreté seront faits avant le relocation.

2 personnes ont maintenu leur demande : Mme Cathy FAURE ; Mme Adeline BOUDOUARD et M. CRESPIN.

Décision est prise d'allouer le gîte à Mme Boudouard et M. Crespin.

Sur le gîte loué à M. BONNEFONT (ancienne gîte de Mme LEFEVRE) le changement de compteur qui était en triphasé sera pris en charge par la commune, la demande sera faite par le locataire pour un montant de 150,00€

-Le Maire informe le Conseil que la situation financière, en regard de la commune, de M. Lambert ne s'est pas améliorée et que si cela perdurerait, il faudrait prendre une décision lors du prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h30

Le Maire,
Dominique BEUNJOUR

